

N°25.02.12

L'an deux mille vingt-cinq, trente et un mars,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à 12h15 en session ordinaire au siège du SIGV sous la présidence de Madame Amapola VENTRON.

Nombre de membres en exercice : 12

Date de convocation du Comité Syndical : 18 mars 2025

Présents	9
Pouvoirs	1
Absents / Excusés	2

MEMBRES PRESENTS : Amapola VENTRON, Richard MALLIÉ, Philippe ARDHUIN, Robert CANAMAS, Joseph CASSARO, Laurence BEGEY, Corinne LE MEUT, Christian TANTI et Dominique VALÉRA.

MEMBRES EXCUSES : Mathieu PIETRI, Sylvie SOUCHON

OBJET :
SUBVENTION AUX
COLLEGES 2025

POUVOIR : Evelyne LOUIS à Corinne LE MEUT

Madame la Présidente informe les membres du Comité Syndical, d'une demande de :

- Madame la Principale du Collège François Mitterrand à Simiane-Collongue
- Madame la Principale du collège Marie Mauron à Cabriès
- Monsieur le Principal du collège Georges Brassens à Bouc Bel Air sollicitant une subvention pour l'aide au financement des voyages en faveur des élèves.

Collège François Mitterrand à Simiane-Collongue

- Voyage à Gréoux les Bains à American-Village pour 50 élèves (voyage linguistique)

Collège Marie Mauron à Cabriès

- Voyage en Espagne pour 30 élèves (15 à Séville sur un projet linguistique et 15 à Cordoue sur projet de développement durable).
- Voyage en Crète pour 25 élèves (voyage culturel)

Collège Georges Brassens à Bouc Bel Air

- Voyage à Paris pour 30 élèves (voyage éducatif)
 - Voyage en Espagne pour 39 élèves (à Barcelone voyage linguistique dans le cadre de la classe LCE (Langue, Culture Etrangère)
- Après examen des différentes demandes, Madame la Présidente propose le versement d'une subvention plafonnée à 1000 € par établissement.

LE COMITÉ SYNDICAL
Où l'exposé de Madame la Présidente
Après avoir délibéré à l'unanimité

Approuve le versement des sommes indiquées par établissement soit :

- 1000 € au collège François Mitterrand à Simiane-Collongue
- 1000 € au collège Marie Mauron à Cabriès
- 1000 € au collège Georges Brassens à Bouc Bel Air

Dit que le montant de la dépense sera prélevé sur les crédits inscrits au Budget 2025 du Syndicat,

Fait et délibéré à Simiane-Collongue, Les jours, mois et an susdits
Ont signé au registre, tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par la
Présidente, Compte-tenu de la
réception en
Sous-Préfecture
le et de la
publication le

Amapola VENTRON,
Présidente



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SIGV
Utilisateur : CAUHAPE Florence

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	25_02_12
Objet :	Subvention aux collèges 2025
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-03-31 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	013-241300425-20250331-25_02_12-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 013-241300425-20250331-25_02_12-DE-1-1_0.xml	text/xml	846 o
Document principal (Délibération) Nom original : 25.02.12 Subvention aux collèges 2025.pdf Nom métier : 99_DE-013-241300425-20250331-25_02_12-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	205.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	2 avril 2025 à 16h23min56s	Dépôt initial
En attente de transmission	2 avril 2025 à 16h24min31s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	2 avril 2025 à 16h24min52s	Transmis au MI
Acquittement reçu	2 avril 2025 à 16h24min57s	Reçu par le MI le 2025-04-02